

Business 4 Ukraine

Croix, le 26/01/2023

Objet : Votre courrier du 13 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 13/01/23 m'est bien parvenu et j'en ai lu attentivement son contenu.

Je me suis déjà largement exprimé depuis le commencement de la guerre en Ukraine, le 24 février dernier, pour expliquer les raisons de notre choix de maintenir ouvertes nos activités en Ukraine et en Russie tout en appelant, dès le début, à la paix dans cette région du monde. Notre métier premier est d'apporter aux populations, quel que soit le pays de présence, une alimentation de bonne qualité à un prix accessible. C'est ce que nous faisons au quotidien quelles que puissent être les difficultés rencontrées.

Depuis le 24 février, nos magasins sont restés ouverts en Ukraine malgré les combats et nos collaborateurs ukrainiens ont fait preuve d'un courage et d'un professionnalisme remarquables. Ils ont pu compter sur l'appui permanent de notre groupe, tant pour maintenir la chaîne alimentaire que pour soutenir les réfugiés et les populations en difficultés. Nous avons ainsi depuis le 24 février, directement ou au travers d'ONG, fourni 2300 tonnes d'aide alimentaire et 5,5 millions de dons en numéraire.

Cette volonté de continuer à nourrir, en Ukraine, les populations et de venir en aide à nos collaborateurs dans le pays guide également notre choix concernant nos activités en Russie au service de la population et de nos collaborateurs qui n'ont aucune responsabilité dans le déclenchement de cette guerre. Dans le même temps, nous avons, dès les premiers jours, stoppé totalement nos investissements dans notre filiale russe. Elle fonctionne aujourd'hui en autonomie maximale et ne bénéficie d'aucun apport financier de sa maison mère.

C'est la raison pour laquelle nous ne partageons nullement votre analyse telle que vous l'exprimez dans votre courrier. Nous restons néanmoins très attentifs aux éventuelles évolutions de la situation.

En vous remerciant de nous avoir écrit, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Claude

Yves CLAUDE
SIEGE SOCIAL AUCHAN RETAIL
40 AVENUE DE FLANDRE
59170 CROIX

CC: Auchan' s Executive Team and Board of Directors

13/12/22

RE: La présence opérationnelle d'Auchan en Russie

Cher Yves CLAUDE,

Nous vous écrivons au nom de [B4Ukraine](#), une coalition d'organisations de la société civile ukrainienne et internationale travaillant à limiter les ressources financières permettant de faciliter l'invasion russe de l'Ukraine. La coalition s'attend à ce que les entreprises démontrent leur soutien pour le peuple, la démocratie, l'intégrité territoriale de l'Ukraine, l'opposition à la guerre d'agression russe et un respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Un tel soutien démontre aussi un respect des droits humains fondamentaux de tous les peuples, d'un ordre international basé sur des règles de droit et d'une économie internationale prospère.

Nous demandons un dialogue urgent concernant les opérations commerciales d'Auchan en Russie qui sont susceptibles de contribuer aux violations des droits de l'Homme.

En tant que participants du Pacte mondial,¹ nous reconnaissons l'engagement d'Auchan en faveur des droits de l'homme. En vertu des principes fondamentaux du Pacte,² l'entreprise doit se conformer, en particulier, au Principe 1 (Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence) et au Principe 2 (veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme).

Comme vous le savez probablement, cela fait neuf mois que la Russie a envahi l'Ukraine. Elle continue de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à travers des attaques contre des civils et infrastructures civiles, des exécutions de masse, des bombardement d'écoles, d'hôpitaux et d'immeubles d'habitation, des violences sexuelles, la torture et le transfert forcé de civils. Plus de 20 000 Ukrainiens ont été tués ou blessés, et des millions d'autres ont été forcés de fuir leurs maisons, créant l'une des plus grandes crises humanitaires et de réfugiés de notre époque.

¹ United Nations Global Compact, Our Participants, <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants> (consulté le 30 novembre 2022).

² The Ten Principles of the UN Global Compact, <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles> (consulté le 30 novembre 2022).

Le 21 septembre dernier, le président Vladimir Poutine a pris la décision de provoquer une escalade supplémentaire de la guerre en annonçant une « mobilisation partielle » de la population russe. La législation afférente ([Article 9 of Federal Law No. 31-FZ](#)) donne mandat à toutes les organisations, y compris les quelques 1 610 entreprises étrangères présentes en Russie, à conduire un recensement militaire de leur personnel si au moins un de leurs employés est éligible au service militaire.³ Elles doivent également aider à distribuer les convocations militaires à leurs employés, assurer le transport d'équipement à des points de rassemblement ou à des unités militaires et fournir des informations, des bâtiments, des communications, terrains, transport et autres moyens matériels pour soutenir l'effort de guerre.

Cette législation implique des risques juridiques importants et nouveaux pour les entreprises encore présentes en Russie, dont une responsabilité civile et pénale potentielle sous les régimes de sanctions et la récente jurisprudence rendant responsable les entreprises et leurs dirigeants pour les violations de droits humains à l'étranger.⁴ Les entreprises peuvent également être exposées à des risques financiers matériels à travers des restrictions opérationnelles telles que la limitation de contrats publics futurs.⁵

³ Federal Law No. 31-FZ of February 26, 1997 "On mobilization training and mobilization in the Russian Federation" (as amended), <https://base.garant.ru/136945/> (consulté le 14 novembre 2022).

⁴ Les entreprises restant en Russie sont désormais plus exposées au risque de violer les régimes de sanctions, puisque l'implémentation de cette législation impliquera probablement de réaliser des transactions avec des individus ou entités sanctionnées. En outre, de nouvelles affaires civiles et pénales nationales contre des entreprises impliquées dans des violations du droit international démontrent le risque d'une responsabilité importante de ces entités pour avoir facilité des violations des droits de l'homme parrainées par l'État à l'étranger (par exemple l'affaire Lafarge, l'affaire Lundin, l'inculpation du groupe Castel, la holding Nevsun et Dassault Aviation, Thales et MBDA France plainte pénale.)

Victoria Riello and Larissa Furtwengler, "Corporate Criminal Liability for International Crimes: France and Sweden Are Poised To Take Historic Steps Forward," *Just Security*, September 6, 2021, <https://www.justsecurity.org/78097/corporate-criminal-liability-for-human-rights-violations-france-and-sweden-are-poised-to-take-historic-steps-forward/> (consulté le 14 novembre 2022); The Sentry, "Breaking: France Opens War Crimes Inquiry Focused on Iconic Food and Beverage Conglomerate," July 1, 2022, <https://thesentry.org/2022/07/01/7216/breaking-france-opens-war-crimes-inquiry-focused-iconic-food-beverage-conglomerate/> (consulté le 14 novembre 2022); Rfi, "French technology firm charged over Libya cyber-spying," July 2, 2022, <https://www.rfi.fr/en/business-and-tech/20210701-french-tech-firm-charged-over-libya-cyber-spying> (consulté le 14 novembre 2022); Preston Lim, "Canadian Supreme Court Allows Corporate Liability for International Law Violations," *Lawfare*, March 12, 2022, <https://www.lawfareblog.com/canadian-supreme-court-allows-corporate-liability-international-law-violations> (consulté le 14 novembre 2022); Sherpa, "Aiding and abetting war crimes in Yemen: Criminal complaint submitted against French arms companies," June 2, 2022, <https://www.asso-sherpa.org/aiding-and-abetting-war-crimes-in-yemen-criminal-complaint-submitted-against-french-arms-companies> (consulté le 14 novembre 2022).

⁵ Venable LLP, "Do You Contract with State Governments? If So, Beware of Emerging State Sanctions' Obligations Related to Russia and Belarus," *JD Supra*, June 3, 2022, <https://www.jdsupra.com/legalnews/do-you-contract-with-state-governments-6537229/> (consulté le 14 novembre 2022).

En réponse à cette guerre non provoquée et injustifiée,⁶ des centaines d'entreprises se sont engagées à quitter la Russie. Pourtant, selon le tracker d'entreprise [#LeaveRussia](#) du Kyiv School of Economics Institute, Auchan a décidé de rester dans ce pays. Selon le tracker, Auchan emploie un peu plus de 41 000 personnes dans 311 magasins en Russie.⁷ L'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de dollars en Russie,⁸ donc doit payer des impôts au gouvernement russe qui participent nécessairement au financement de l'effort de guerre.

Selon l'UNGP, lorsqu'une guerre est illégale en vertu du droit international, les entreprises devraient, **au minimum**, évaluer et atténuer son lien avec les efforts de guerre du pays agresseur pour "s'assurer qu'ils n'aggravent pas la situation". Lorsque le conflit armé russo-ukrainien est évalué en lumière des différentes catégories établies par l'UNGP, il relève de la catégorie "élevée,"⁹ vue la gravité des violations des droits de l'homme. Cela signifie que des mesures urgentes doivent être prises par les acteurs impliqués (même indirectement) dans la guerre.

Les activités d'Auchan en Russie financent, et risquent donc de contribuer à la violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme par la Russie, de part son invasion et son occupation en cours de l'Ukraine. Il reste à voir dans quelle mesure l'AFM sera directement impacté par la mobilisation partielle et les risques juridiques, réglementaires, opérationnels et financiers accrus associés aux entreprises tenues de fournir un soutien direct à l'armée russe, qui est sanctionnée internationalement.

Nous cherchons à comprendre comment Auchan mène une diligence raisonnable en matière des droits de l'homme, comme l'exige le Pacte mondial, et comment les conclusions d'un tel processus ont abouti à la poursuite de ces activités et de ces relations commerciales. Comme indiqué par l'UNGP :

...plus l'atteinte est grave, plus rapidement l'entreprise devra procéder à des changements avant de prendre une décision sur le fait de savoir si elle devrait mettre fin à la relation. Dans tous les cas, tant que l'atteinte se poursuit, et que l'entreprise demeure dans la relation, elle devrait pouvoir démontrer les efforts constants qu'elle a menés pour atténuer l'incidence et être prête à accepter toutes les conséquences – en matière de réputation, du point de vue financier ou juridique – du maintien de ce lien.

En ayant à l'esprit les points évoqués ci-dessus et la [Déclaration](#) de B4Ukraine, nous demandons un dialogue urgent avec les cadres dirigeants d'Auchan pour échanger sur sa présence opérationnelle et

⁶ The UN General Assembly condemned Russia's "aggression against Ukraine" and demanded that Moscow "unconditionally withdraw all of its military forces from the territory of Ukraine within its internationally recognized borders."

⁷ French giants Leroy Merlin, Auchan and Decathlon under fire for Russia ties, <https://www.rfi.fr/en/international/20220323-french-giants-leroy-merlin-auchan-and-decathlon-come-under-fire-for-russia-ties> (consulté le 29 novembre 2022).

⁸ Don't Fund War, "Full list of companies", <https://www.dontfundwar.com/directory> (consulté le 28 novembre 2022)

⁹ Heightened Human Rights Due Diligence for Business in Conflict-Affected Contexts: A Guide | United Nations Development Programme, pp 30-31 <https://www.undp.org/publications/heightened-human-rights-due-diligence-business-conflict-affected-contexts-guide> (consulté le 29 novembre 2022).

ses relations de l'entreprise avec la Russie, les risques pesant sur le peuple ukrainien et l'entreprise, ainsi que les étapes potentielles pour atténuer ces risques. Vous pouvez nous contacter à enichol@b4ukraine.org Je vous prie de bien vouloir répondre avant 17h (heure d'Europe centrale), le 4 Janvier, 2022.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.

Sincèrement,

Eleanor Nichol
Executive Director
The B4Ukraine Coalition